



## Mandat du comité du marketing et des communications

Président :

Membres :

Agents de liaison :


### Objectifs du comité

*L'ACI a pour mission d'aider ses membres à servir leurs clients en leur proposant des services et des normes qui consolident leur professionnalisme et leur réputation.*

Le comité du marketing et des communications fournit une orientation stratégique générale et une rétroaction pour les activités de marketing et de communications de l'ACI qui visent à réaliser cette mission. Le comité s'assure que les produits de communication de l'ACI répondent aux besoins de ses publics cibles et que les initiatives de marketing et de publicité de l'ACI répondent stratégiquement aux besoins de ses membres.

### Contexte

L'ACI mène un éventail d'activités de marketing et de communications. Parmi celles-ci, notons les suivantes :

- Une vaste campagne de publicité nationale.
- L'élaboration et l'application de stratégies de marketing pour que REALTOR.ca demeure le site immobilier le plus populaire au Canada.
- La gestion de 14 réseaux sociaux destinés aux consommateurs et aux membres (p. ex., ACI, REALTOR.ca et REALTORS Care®) et le soutien à divers événements par l'intermédiaire des médias sociaux et de campagnes de mobilisation.
- La gestion du blogue pour les consommateurs, le *Salon*, qui porte sur l'immobilier, le style de vie et les tendances.
- La production des nombreux outils de communication de l'organisation, dont le blogue Café ACI, le bulletin mensuel *Quoi de 9?*, le magazine trimestriel imprimé *EN DIRECT* et le balado **EN DIRECT**.
- Des initiatives de recherche sur les membres et les consommateurs, qui serviront à orienter l'élaboration des services, des produits, et des initiatives de marketing et de communications.
- L'élaboration et l'application de stratégies de marketing visant à promouvoir les produits et les services qui appuient les membres.
- La production de rapports, de brochures et de contenu Web.



- La gestion d'événements majeurs, dont l'AGA, les Journées du CAP, et la participation de l'ACI aux expositions commerciales, aux portes ouvertes et à d'autres activités.
- Des relations avec les médias et une veille médiatique efficaces.
- La rédaction des discours et des autres communications du président et du conseil d'administration.

### **Défi 2020-2021 en matière de communications et de marketing**

- Avec le temps, bon nombre d'initiatives de marketing et de communications ont vu le jour. Même si elles sont efficaces, elles ont été menées sans qu'une stratégie globale les encadre. L'ACI passe donc en revue toutes ses initiatives de communications et de marketing, y compris la publicité, pour s'assurer qu'elles contribuent à l'atteinte de ses objectifs stratégiques globaux visant à appuyer la marque REALTOR®.

### **Responsabilités**

En collaboration avec divers cadres de l'ACI, en particulier le vice-président, Marketing et communications, le comité aura les responsabilités suivantes :

- Fournir des conseils et un appui pour l'établissement d'une stratégie intégrée de marketing et de communications qui aidera l'ACI à soutenir ses membres.
- Mettre à contribution ses connaissances et son expertise pour mieux comprendre l'identité et le positionnement de l'ACI et de ses membres auprès des publics cibles, des influenceurs et des parties prenantes.
- Repérer les occasions de présenter le caractère distinctif, la pertinence et la valeur ajoutée des détenteurs du titre REALTOR® et de leur marque.
- Promouvoir la stratégie intégrée de marketing et de communications auprès des membres de l'ACI et des chambres et associations.
- Étudier les initiatives générales de marketing et de communications, fournir ses recommandations à l'ACI, y compris pour la campagne de publicité, et évaluer l'efficacité de ces initiatives à l'aide des études disponibles et des autres indicateurs clés de rendement.
- Analyser chaque année le budget proposé pour les activités de marketing et de communications.

### **Reddition de comptes**

Le comité du marketing et des communications relève du chef de la direction.



## **Composition du comité**

Maximum de 12 membres, soit :

- un administrateur, qui est président;
- le président sortant;
- un maximum de sept courtiers ou agents immobiliers membres ou représentants des employés provenant des chambres;
- un maximum de trois experts externes des stratégies de marketing et de communications.

## **Vote**

Les questions soulevées aux réunions de ce comité sont décidées à la majorité des voix. Le président du comité n'a pas droit de vote, sauf en cas d'égalité des voix. Aucun membre du comité n'est autorisé à voter par procuration.

## **Quorum**

Le quorum est constitué par plus de 50 % des membres votants du comité.

## **Ressources**

Les ressources et les services de soutien seront fournis par le bureau du chef de la direction.